

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299
Website: www.africa-union.org

SC12481

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-cinquième session ordinaire

20-24 juin 2014

Malabo (Guinée équatoriale)

EX.CL/848(XXV)

Original : anglais

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION
AU MOYEN-ORIENT ET EN PALESTINE**

Janvier-Juin 2014

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA
SITUATION AU MOYEN-ORIENT ET EN PALESTINE
janvier-juin 2014**

I. INTRODUCTION

1. L'Union africaine suit de près l'évolution de la situation en Palestine et au Moyen-Orient dans le cadre de la solidarité entre l'Afrique et le monde arabe. L'Union a soutenu la cause palestinienne pendant des années et continue de le faire jusqu'aujourd'hui, étant donné que cette lutte demeure une question capitale pour l'ensemble du monde arabe. La solidarité de l'Union africaine avec le monde arabe dans la lutte du peuple palestinien a pour objectif fondamental la création d'un État indépendant sur tous les territoires de la Palestine, qui sont occupés par Israël depuis 1967, avec Jérusalem comme capitale. Cette prise de position politique ferme de l'ensemble du monde arabe, soutenue par l'Union africaine, comprend également un vibrant appel au retrait immédiat d'Israël du Plateau du Golan syrien ainsi que du Sud-Liban.

2. Le présent rapport de la Commission de l'Union africaine porte sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient et en Palestine durant la période de janvier à juin 2014. Il convient de reconnaître que la situation en Palestine ne peut être comprise de façon exhaustive sans tenir compte du contexte régional plus élargi du Moyen-Orient. Ainsi, au cours de la période à l'étude, la cause palestinienne a connu de graves complications et des changements orchestrés par la dynamique régionale au sein du monde arabe. Cette dynamique comprend, entre autres, les conséquences dévastatrices des conflits en Syrie, au Liban et au Yémen, avec des défis humanitaires colossaux. Les changements politiques en cours en Tunisie, en Libye et en Égypte ont leurs propres impacts sur le Moyen-Orient et la question palestinienne. Toutes ces situations récentes et/ou la poursuite des conflits ont eu tendance à occulter la question des luttes palestiniennes. Ce qui a entraîné la baisse d'intérêt du monde arabe pour la cause palestinienne et /ou le changement des priorités de la région et de la communauté internationale qui doivent à présent aborder une multiplicité de questions brûlantes.

3. Le processus de paix entre les deux parties, à savoir la Palestine et Israël sous la conduite des États-Unis est actuellement confronté à maintes entraves dues à la prise de position intransigeante du camp israélien qui a adopté une politique d'agression visant à *toujours mettre les Palestiniens devant le fait accompli*. Cette politique de la canonnière menée par Israël vise exclusivement à priver les Palestiniens de leur droit légitime de créer leur propre État sur le territoire de leur propre patrie. En effet, Israël continue de les menacer de l'application d'une série de nouvelles sanctions contre eux en représailles à la demande de la Palestine d'adhérer aux accords internationaux.

II. LA SITUATION EN JÉRUSALEM OCCUPÉE

4. Jérusalem-Est occupée continue de souffrir des agressions israéliennes intensifiées et de la campagne de judaïsation visant à éradiquer les identités islamiques et chrétiennes de la ville. La stratégie israélienne en Jérusalem-Est a également impliqué le déploiement d'efforts délibérés visant à réduire le nombre des

habitants de la ville, la confiscation des terres palestiniennes, la démolition de leurs maisons, l'encerclement de la ville de tous côtés par des implantations, ainsi que l'application de procédures sévères et de restrictions à l'encontre des Palestiniens. En outre, Israël a augmenté le nombre de gardes le long du mur de séparation qui entoure la vieille ville. En fait, ce mur sépare Jérusalem de la Cisjordanie et du reste des territoires palestiniens. Ce faisant, Israël cherche à imposer le *fait accompli* et à saper toutes chances de parvenir à la coexistence de deux États à laquelle Israël s'oppose en dépit des conventions qu'il a approuvées et signées à cet effet par le passé.

5. Selon les observateurs, le taux des implantations israéliennes a augmenté de 123% depuis un passé récent. Cette montée en flèche fulgurante du taux des implantations israéliennes constitue une démonstration claire des intentions d'Israël de poursuivre son occupation de Jérusalem. C'est également une preuve supplémentaire qu'Israël n'est nullement convaincu de la solution de la coexistence de deux États et de la création, par la suite, d'un État palestinien avec pour capitale Jérusalem où se trouvent la mosquée Al Aqsa et l'église de la résurrection.

6. Le 18 janvier 2014, le Comité Quds (Jérusalem) s'est réuni pour la première fois depuis 2002 et la réunion a été présidée par son président, le roi Mohammed VI du Maroc. Le Comité a examiné plusieurs questions, y compris l'évolution récente de la situation à Jérusalem, ainsi que les voies et moyens de contrer les pratiques israéliennes visant à éradiquer l'identité de Jérusalem et son patrimoine arabo-islamique. En outre, le Comité a également examiné le meilleur cadre de mise en œuvre des recommandations émises par le Conseil ministériel de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) lors de sa récente session tenue en Guinée (Conakry).

7. Le Comité Al Quds a affirmé que l'établissement d'une paix juste et globale au Moyen-Orient a été et sera toujours l'un des principaux objectifs des États membres de l'Organisation de la coopération islamique, sur la base de la légitimité internationale, en l'occurrence les deux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et le principe de l'échange de territoires contre la paix. Le Comité a lancé un appel à la nécessité de poursuivre les pourparlers de paix afin que la paix se réalise sur cette base.

8. Le Comité a également exprimé son soutien aux efforts déployés pour établir une paix juste et globale dans le Plateau du Golan syrien occupé et pour sa restauration conformément aux frontières du 4 juin 1967. Le Comité a en outre salué la victoire du Liban et la libération de sa partie sud.

9. Le Comité a réitéré son soutien à la position de l'État de Palestine fondée sur sa souveraineté sur la ville de Jérusalem, y compris le sanctuaire sacré d'Al Haram, ainsi que d'autres sanctuaires et lieux sacrés musulmans et chrétiens qui sont occupés par Israël depuis 1967. Le Comité a réaffirmé que Jérusalem est la capitale de l'État de Palestine et a exprimé son rejet par rapport à toute tentative de compromettre la souveraineté entière et absolue de l'État palestinien sur Jérusalem.

10. Il ne peut y avoir de paix sans que Jérusalem-Est devienne la capitale de l'État palestinien. La poursuite de l'occupation, des implantations, de la judaïsation de la Ville Sainte, des profanations des sanctuaires sacrés musulmans et chrétiens, la distorsion de l'histoire de la ville, l'éradication de son patrimoine civilisationnel,

humain, historique et culturel, les changements démographiques et géographiques de la ville sont tous considérés comme nuls et de nul effet aux yeux du droit international et devant les résolutions relatives au principe de la légitimité internationale, ainsi qu'au vu des conventions de Genève et de La Haye sur la protection des patrimoines culturels.

III. LES POURPARLERS DE PAIX

11. Les pourparlers de paix entre les deux parties sont dans l'impasse, sans aucun progrès significatif en raison de l'intransigeance d'Israël et de son insistance à contraindre la Palestine à reconnaître Israël comme un État juif. Une telle reconnaissance doit conduire à la révocation de plusieurs accords et traités conclus par le passé, ainsi qu'à l'annulation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives au droit de retour des réfugiés palestiniens dans leur patrie. La position obstinée d'Israël est susceptible de conduire à la dissipation et à la perte des droits des Arabes acquis en 1948, qui font maintenant partie de l'État d'Israël.

12. La question de la Palestine n'a nullement échappé à l'attention des dirigeants arabes lors de la vingt-cinquième session ordinaire de la Ligue arabe, à l'occasion de son Sommet tenu au Koweït les 25 et 26 mars 2014. Le Sommet a adopté la Déclaration de Koweït dans laquelle les dirigeants arabes ont réaffirmé que la cause palestinienne demeure la question fondamentale des nations arabes et musulmanes. Les dirigeants arabes ont également réitéré leur engagement à collaborer et à déployer tous les efforts nécessaires afin de garantir la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale, et ce, jusqu'au tracé du 4 juin 1967, conformément aux résolutions internationales 242, 338 et 1397 dans le cadre des initiatives arabes pour la paix, et aux résolutions de l'Union européenne, notamment la Déclaration de Bruxelles qui en appelle à la nécessité de parvenir à une solution de coexistence de deux États et d'établir de façon impérative la paix au Moyen-Orient.

13. Le Sommet arabe a corroboré la position et la conviction selon lesquelles l'établissement d'une paix juste et globale constitue l'option stratégique pour la résolution durable de la question palestinienne. Le Sommet a en outre affirmé que la paix juste et globale au sein de la région ne peut se réaliser sans le retrait total d'Israël des territoires arabes et palestiniens occupés, y compris du Plateau du Golan syrien et des parties australes du Liban, qui sont encore occupés, ainsi que le retrait d'Israël jusqu'aux frontières remontant au 4 juin 1967.

14. Le dernier Sommet arabe a déclaré son ferme soutien en faveur de la résolution équitable du problème des réfugiés palestiniens sur la base de l'Initiative de paix arabe, ainsi que de la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1948. Le dernier Sommet arabe a également affirmé son rejet de toutes les formes d'implantations israéliennes, et a exprimé son entier soutien à la consolidation de la position de la création d'un État indépendant et souverain de la Palestine avec Jérusalem-Est comme sa capitale tel que prévu dans l'Initiative de paix arabe approuvée par le Sommet arabe tenu à Beyrouth au Liban en 2002. Le dernier Sommet arabe a en outre confirmé les décisions prises par tous les autres Sommets précédents à cette fin, tel que prévu dans les résolutions de la légitimité internationale et de ses autorités compétentes.

15. Il s'avère maintenant de plus en plus évident que le but des négociations d'Israël est de gagner du temps de manière à exécuter son plan de judaïsation de Jérusalem, d'établir plus d'implantations et d'annexer davantage de territoires dans le dessein d'imposer le *fait accompli*, surtout en ce moment où la région se trouve dans une situation tragique en raison des guerres, des conflits et des différends qui ont engendré une instabilité dans toute la région et ont suscité des préoccupations dans tous les pays de la région déjà en proie à leurs propres conflits internes, notamment la Syrie. Ainsi Israël désire jouir d'un certain genre de paix auquel il aspire, mais non pas d'une paix juste, globale et durable. Israël souhaite également imposer son diktat et profiter du déséquilibre du pouvoir dans la région dans son propre intérêt et, par conséquent, imposer une paix inéquitable et incomplète susceptible d'enflammer derechef toute la région.

16. Dans la tentative de trouver les voies et moyens de promouvoir la poursuite de sérieuses négociations entre les deux parties, le président Mahmoud Abbas a proposé au président Obama des États-Unis, à Washington, de tenter de convaincre Israël d'arrêter ses implantations et de libérer tous les prisonniers palestiniens incarcérés en Israël depuis l'« Intifada » de 2005. En contrepartie, les Palestiniens consentiraient à proroger le délai des pourparlers de paix. Le président Obama a proposé au président Abbas de se conformer à l'Accord-cadre que le secrétaire d'État américain John Kerry avait proposé et de proroger le délai des négociations jusqu'à la fin de 2014.

17. Depuis novembre 2013, il n'y a pas eu de pourparlers directs entre les deux parties, mais toutes les négociations ont été menées par le truchement du médiateur américain. Le Premier ministre israélien Benyamin Natenyahu est en train d'employer la tactique de discuter de questions marginales retirées des principales négociations, lesquelles sont secondaires aux six questions fondamentales bien connues à aborder en vue de parvenir à une résolution définitive et durable de la question palestinienne. Il s'agit de : a) la question des frontières ; b) la question de Jérusalem ; c) la question des implantations ; d) la question des réfugiés ; e) la question de l'eau ; et f) la question de la sécurité. Il a par contre déplacé le centre d'intérêt des négociations vers une autre question, celle de la reconnaissance par la Palestine d'Israël comme un État juif. Par conséquent, le cours actuel des négociations est sérieusement compromis nonobstant les efforts concertés déployés par les États-Unis. Lors de leur Sommet de Koweït, les dirigeants arabes ont accusé à juste titre Israël de bloquer le processus de paix au Moyen-Orient ; d'où la poursuite des tensions dans la région. Ils ont refusé de reconnaître Israël comme étant un État juif.

IV. AGRESSION ISRAÉLIENNE CONTRE LA BANDE DE GAZA

18. Les Palestiniens de Gaza suivent avec une profonde préoccupation le blocage du processus de paix avec Israël. Leur inquiétude est axée sur les répercussions économiques, politiques et en matière de sécurité, qui s'ensuivraient en cas d'échec des négociations. Gaza est l'une des zones les plus densément peuplées au monde. Selon les dernières statistiques, la densité de la population de cette zone est estimée à 26 000 habitants par kilomètre carré. Dans les camps, cette densité s'élève à 55 000 habitants par kilomètre carré.

19. Israël continue de restreindre la libre circulation des habitants de Gaza et de fermer les passages, une situation qui transforme le quotidien des habitants de Gaza en un calvaire. En outre, Israël lance de temps à autre des offensives à la roquette contre Gaza sous le prétexte d'être à la recherche des groupes appartenant au djihad. En plus de polluer gravement l'environnement, ces offensives ont ruiné les infrastructures de Gaza, notamment ses voies de communication et ses câbles électriques, et ont également détruit de nombreuses habitations, des établissements scolaires et des hôpitaux.

20. L'Union africaine demande une fois de plus à Israël de mettre un terme à toutes les formes d'agression et de lever tous les blocus imposés à l'encontre de Gaza. L'UA invite également toutes les factions palestiniennes à cesser leurs offensives à partir de Gaza contre Israël, y compris les bombardements à la roquette et les attaques frontalières, afin de ne pas donner à Israël un prétexte pour attaquer les personnes et les établissements vitaux ; ce qui contribuera ainsi à ouvrir la voie et créer un environnement favorable à la poursuite des négociations entre les deux camps.

21. Cela implique l'ouverture des passages et la facilitation de la circulation des personnes et des biens, ainsi que la levée des restrictions à la libre circulation des habitants des zones frontalières. L'UA souhaite rappeler au Quartet pour le Moyen-Orient sa responsabilité internationale de trouver les voies et moyens d'établir la paix et d'exhorter d'autres pays à adhérer aux instruments internationaux pertinents en vue d'une solution durable à la question palestinienne. L'UA invite le Quartet à mettre tout en œuvre pour trouver de nouveaux mécanismes sur la base de la légitimité internationale pour mettre fin à l'occupation israélienne et à ses politiques d'agression et de déstabilisation non seulement à Gaza, mais également dans d'autres territoires occupés.

V. LES PRISONNIERS PALESTINIENS

22. L'un des problèmes majeurs qui entravent les négociations entre les deux parties est la question des prisonniers souvent évoquée pour faire pression sur les deux parties afin qu'elles fassent preuve de leurs bonnes intentions et sur d'autres parties pour poursuivre les négociations. Lors de sa rencontre à Washington avec le Président américain Barack Obama, le Président palestinien, Mahmoud Abbas, a préconisé la libération des prisonniers palestiniens de l'« Intifada » de 2005, comme condition préalable à la prorogation du délai des négociations avec Israël. Il a soumis une liste de 150 noms de prisonniers âgés et malades, ainsi que ceux de trois dirigeants palestiniens, à savoir Marawan El Barghouty, Ahmed Sa'adat et Fouad El Shoubky.

23. La Ligue des États arabes a demandé l'envoi d'une commission internationale pour mener des investigations sur les conditions des prisonniers palestiniens et arabes incarcérés dans les prisons israéliennes et de veiller à leur libération. Le Secrétariat général de la Ligue des États arabes a affirmé, dans un récent rapport sur la question des prisonniers et des personnes arrêtées, qu'il suit de près l'évolution récente de la question. Le Secrétariat général a également déclaré que leurs conditions au plan humanitaire sont en train de se détériorer d'une façon alarmante et qu'il y a encore plus de 5000 détenus palestiniens dans les prisons israéliennes.

24. L'Autorité palestinienne exige la libération totale et définitive des quatre groupes de prisonniers, question compromise en raison du blocage des négociations. Le médiateur américain a déployé des efforts pour convaincre les deux parties de proroger le délai d'achèvement des négociations par le biais d'une entente en vertu de laquelle les prisonniers palestiniens seraient libérés et les implantations israéliennes devraient s'arrêter et, en retour, les Palestiniens s'abstiendraient de recourir aux organisations internationales, dans leur quête de la reconnaissance de la Palestine par la communauté internationale.

25. La question des prisonniers palestiniens a toujours été liée à celle de l'établissement de la paix. Elle fait intégralement partie de toute tentative d'établissement d'une paix juste et durable dans la région. Aucun accord de paix ou règlement pacifique ne pourra se réaliser sans la libération des prisonniers palestiniens. En fait, la Ligue des États arabes a adopté plusieurs décisions visant à accélérer l'examen de la question des prisonniers et a lancé des campagnes politiques et médiatiques à l'échelle internationale et à tous les niveaux, et dans toutes les instances en faveur de la libération des prisonniers palestiniens. Ces campagnes visent également à sensibiliser la communauté internationale sur la question tragique des prisonniers palestiniens incarcérés dans les prisons israéliennes qui souffrent de négligence médicale délibérée et qui sont continuellement menacés de mort.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

26. L'Union africaine a toujours été un partisan véritable et authentique de la cause palestinienne, en encourageant ses États membres à reconnaître la Palestine et son droit légitime de créer son propre État avec Jérusalem comme sa capitale et selon les limites des frontières de 1967, afin qu'elle puisse coexister avec l'État d'Israël et qu'ainsi la paix puisse régner dans la région.

27. L'Union africaine réitère en outre son soutien en faveur d'une solution pacifique par le biais des mécanismes de négociations actuellement appliqués, conformément aux principes du droit international et à toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. L'Union africaine affirme également son soutien en faveur de la solution d'existence de deux États et réaffirme son soutien continu au droit à la pleine adhésion de l'État palestinien à l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à conclure des accords internationaux avec toutes les autres parties de la communauté internationale. Cette approche renforcera sans nul doute l'engagement de la Palestine par rapport aux dispositions des divers accords internationaux et contribuera à faire valoir son droit en tant que membre actif de la communauté internationale.

28. Les visées colonialistes et expansionnistes d'Israël sur les territoires occupés doivent être arrêtées afin de créer un environnement favorable à la promotion des pourparlers de paix et de faire avancer le processus vers une paix durable. Cette position permettra de confirmer le sérieux d'Israël et son adhésion à la solution de la coexistence de deux États à laquelle elle avait, elle-même, souscrit auparavant. Cette approche contribuera à l'avancement des pourparlers de paix. Israël ne devrait pas perdre de vue la montée du courroux des populations de la région, ainsi que le mécontentement du monde entier en raison de sa violation continue du droit international.

29. L'Union africaine condamne les blocus terrestres et maritimes imposés à Gaza et lance un appel à l'ouverture de tous les passages afin de permettre la libre circulation des personnes et des biens. L'Union africaine appelle à une libération immédiate des tous les prisonniers palestiniens incarcérés dans les prisons israéliennes.

30. Étant donné que l'Union africaine s'est engagée à soutenir la cause légitime de la Palestine, celle d'être libérée de l'occupation étrangère, les États membres de l'UA sont invités à réitérer leur engagement de soutien à la lutte du peuple palestinien jusqu'à ce qu'ils parviennent à créer leur propre État sur leur territoire national avec Jérusalem comme sa capitale.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2014

Report of the commission on the situation in the Middle East and Palestine

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4573>

Downloaded from African Union Common Repository